



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

REGLEMENTATION TEMPORAIRE D'ACCES
ACCES INTERDIT AU PUBLIC
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT
PARCOURS SANTE – Jean Rieusset
du 3 au 24 Juin 2024 inclus

Arrêté n° 2024/05/113

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux d'entretiens et d'aménagement du parc Jean Rieusset,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement l'accès au public du « **Parcours santé – Jean Rieusset** » 34130 Valergues, du 3 au 24 Juin 2024 inclus afin de permettre la réalisation « de travaux d'aménagement du cheminement, création d'aires de jeux inclusifs et espaces de pic-nic et loisirs » en toute sécurité pour les usagers et les intervenants, selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1er : L'accès au « **Parcours santé – Jean Rieusset** » 34130 Valergues, sera **TOTALEMENT INTERDIT AU PUBLIC** du Lundi 3 au Lundi 24 Juin 2024 inclus, afin de permettre la réalisation des travaux décrits ci-dessus dans les meilleures conditions.

Article 2 : De la rubalise sera positionné à chaque entrée du parc et le présent arrêté y sera affiché.

Article 3 : Les prestataires intervenants sur le chantier veilleront à ce que les dispositifs d'informations des usagers soient présents et en bon état tout au long du chantier, le cas échéant, ils informeront la Mairie pour remise en état.

Article 4 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la mairie se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident.

Article 5 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, diffusé sur le site internet et affiché aux entrées du Parc

VALERGUES, le 30 Mai 2024
La 1^{ère} Adjointe, Cathy POHL

